

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 487 721

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 17329**

(54) **Support de stockage universel.**

(51) **Classification internationale (Int. Cl. 3). B 25 G 1/02; F 16 M 11/00.**

(33) (32) (31) (22) **Date de dépôt..... 1^{er} août 1980.**

(41) **Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 5-2-1982.**

(71) **Déposant : Société dite : MECANO-SOUDURE SPECHT, SARL, résidant en France.**

(72) **Invention de : Jean-Pierre Specht.**

(73) **Titulaire : *Idem* (71)**

(74) **Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.**

La présente invention concerne le domaine du stockage de produits divers, notamment de vitres, de panneaux, ou autres, dans le domaine de l'industrie ou du commerce, et a pour objet un support de stockage universel.

5 Les supports de stockage existant actuellement sont généralement destinés à une utilisation unique, bien définie, et ne permettent le plus souvent aucune adaptation pour un autre cas d'emploi. En effet, ces supports connus sont le plus souvent construits en petite série, ou à la 10 pièce, et adaptés à un type de stockage particulier, par exemple au stockage de vitres, sans possibilité de démontage ou de modification de structure.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

15 Elle a, en effet, pour objet un support de stockage universel, essentiellement constitué par un portique monté sur une base éventuellement pourvue de roulettes avec blocage directionnel, caractérisé en ce que les montants du portique sont munis sur les deux coins adjacents à leur face avant de 20 perforations disposées à pas constant, et en ce que des traverses d'appui, des rayons, et éventuellement des supports intermédiaires peuvent être fixés de manière amovibles sur les montants au moyen de dents en forme de crochet coopérant avec les perforations.

25 L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels : la figure 1 est une vue en élévation latérale d'un support 30 conforme à l'invention; la figure 2 est une vue en élévation frontale éclatée du support, montrant plusieurs dispositifs permettant divers modes de stockage ; la figure 3 est une vue partielle en élévation frontale, à 35 plus grande échelle, du dispositif de fixation d'une barre de protection et de maintien, et les figures 4 et 5 montrent deux modes de fixation des traverses d'appui.

Conformément à l'invention, et comme le montrent

plus particulièrement, à titre d'exemple, les figures 1 et 2 des dessins annexés, le support de stockage universel, qui est essentiellement constitué par un portique 1 monté sur une base 2, est caractérisé en ce que les montants 3 du 5 portique 1 sont munis sur les deux coins adjacents à leur face avant de perforations 4 disposées à pas constant, et en ce que des traverses d'appui 5, des rayons 6, et éventuellement des supports intermédiaires 7 peuvent être fixés de manière amovible sur les montants 3 au moyen de dents en forme de crochet coopérant avec les perforations 4.

Les traverses d'appui 5 sont avantageusement constituées sous forme de profilés en C munis sur leur face avant 8 d'un bourrelet de protection 9 en caoutchouc naturel ou synthétique pourvu d'une glissière 10 pour son insertion dans 15 la fente du profilé. Ces traverses 5 peuvent être soudées sur des manchons 11 s'adaptant sur les montants 3, et munis chacun d'au moins une dent en forme de crochet 12 (figure 4), ou encore être fixées dans des pièces à serrage élastique, non représentées, également munies d'au moins une dent coopérant avec les perforations 4 des montants 3. Le montage des traverses 5 peut également être effectué, comme le montre la figure 5, au moyen de pièces 13, dans lesquelles le serrage des traverses est réalisé au moyen de vis de pression, ou analogues.

25 Les rayons 6 sont de préférence également soudés sur des manchons analogues à ceux des traverses 5, et avantageusement munis d'une seule dent, de sorte qu'ils peuvent invariablement être fixés, soit dans le plan des montants, soit perpendiculairement à ce plan. Pour réaliser une séparation suivant des plans perpendiculaires au plan des montants 3, l'invention prévoit également un élément de séparation 15 (figure 2) en forme de tige, dont l'extrémité s'engage dans la fente des éléments profilés formant les traverses d'appui 5, et peut ainsi coulisser dans lesdites traverses 5, un 35 maintien en position pouvant être réalisé, par exemple, au moyen de vis, ou analogues, agissant sur ladite extrémité de l'élément 15.

Pour assurer le maintien des pièces stockées, en particulier lors du stockage de plaques de verre, ou analogues.

gues, le support est pourvu d'une barre de protection et de maintien 16 connue en soi, pouvant être introduite à sa partie inférieure, au moyen d'un téton, dans des perforations d'une barre prévue sur la base. La fixation et le maintien 5 de la partie supérieure de cette barre 16 sont réalisés au moyen d'une sangle 17 solidaire de ladite partie supérieure, et coopérant avec une boucle 18, ou analogue, solidaire du portique 1 (figure 3). Il est ainsi possible d'effectuer un serrage efficace de la barre 16, et d'obtenir un bon maintien 10 des pièces serrées.

Selon une autre caractéristique de l'invention, il est également possible de réaliser le support de stockage sous forme d'un assemblage démontable de pièces, de sorte qu'il peut être livré entièrement démonté, et qu'il peut 15 être composé selon les besoins de l'utilisateur.

Grâce à l'invention, il est possible de construire un support de stockage pouvant être adapté à divers modes de stockage sans dépense supplémentaire.

Bienentendu, l'invention n'est pas limitée au mode 20 de réalisation décrit et représenté. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Support de stockage universel, essentiellement constitué par un portique (1) monté sur une base (2) éventuellement pourvue de roulettes, avec blocage directionnel,
5 caractérisé en ce que les montants (3) du portique (1) sont munis sur les deux coins adjacents à leur face avant de perforations (4) disposées à pas constant, et en ce que des traverses d'appui (5), des rayons (6), et éventuellement des supports intermédiaires (7) peuvent être fixés de manière amovible sur 10 les montants (3) au moyen de dents en forme de crochet coopérant avec les perforations (4).

2. Support suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les traverses d'appui (5) sont avantageusement constituées sous forme de profilés en C munis sur leur face avant 15 (8) d'un bourrelet de protection (9), en caoutchouc naturel ou synthétique, pourvu d'une glissière (10) pour son insertion dans la fente du profilé.

3. Support suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les traverses d'appui (5) 20 sont soudées sur des manchons (11) s'adaptant sur les montants (3), et munis chacun d'au moins une dent en forme de crochet (12).

4. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les traverses d'appui (5) 25 sont fixées dans des pièces à serrage élastique munies d'au moins une dent coopérant avec les perforations des montants.

5. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les traverses d'appui (5) sont fixées au moyen de vis de pression, ou analogues, dans 30 des pièces (13) munies d'au moins une dent (14) coopérant avec les perforations (4) des montants (3).

6. Support, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les rayons (6) sont de préférence soudés sur des manchons avantageusement munis d'une seule dent, de sorte 35 qu'ils peuvent invariablement être fixés, soit dans le plan des montants (3), soit perpendiculairement à ce plan.

7. Support, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que, pour réaliser une séparation suivant des plans perpendiculaires au plan des montants (3), il est prévu un

élément de séparation (15) en forme de tige, dont l'extrémité s'engage dans la fente des éléments profilés formant les traverses d'appui (5), et peut coulisser dans lesdites traverses (5), un maintien en position pouvant être réalisé, 5 au moyen de vis, ou analogues, agissant sur ladite extrémité de l'élément (15).

8. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il est sous la forme d'un assemblage démontable de pièces.

9. Support, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la barre de protection et de maintien (16) est pourvue à sa partie supérieure d'une sangle (16) solidaire de ladite partie supérieure et coopérant avec une boucle (18), 10 ou analogue, solidaire du portique (1).

Fig. 1

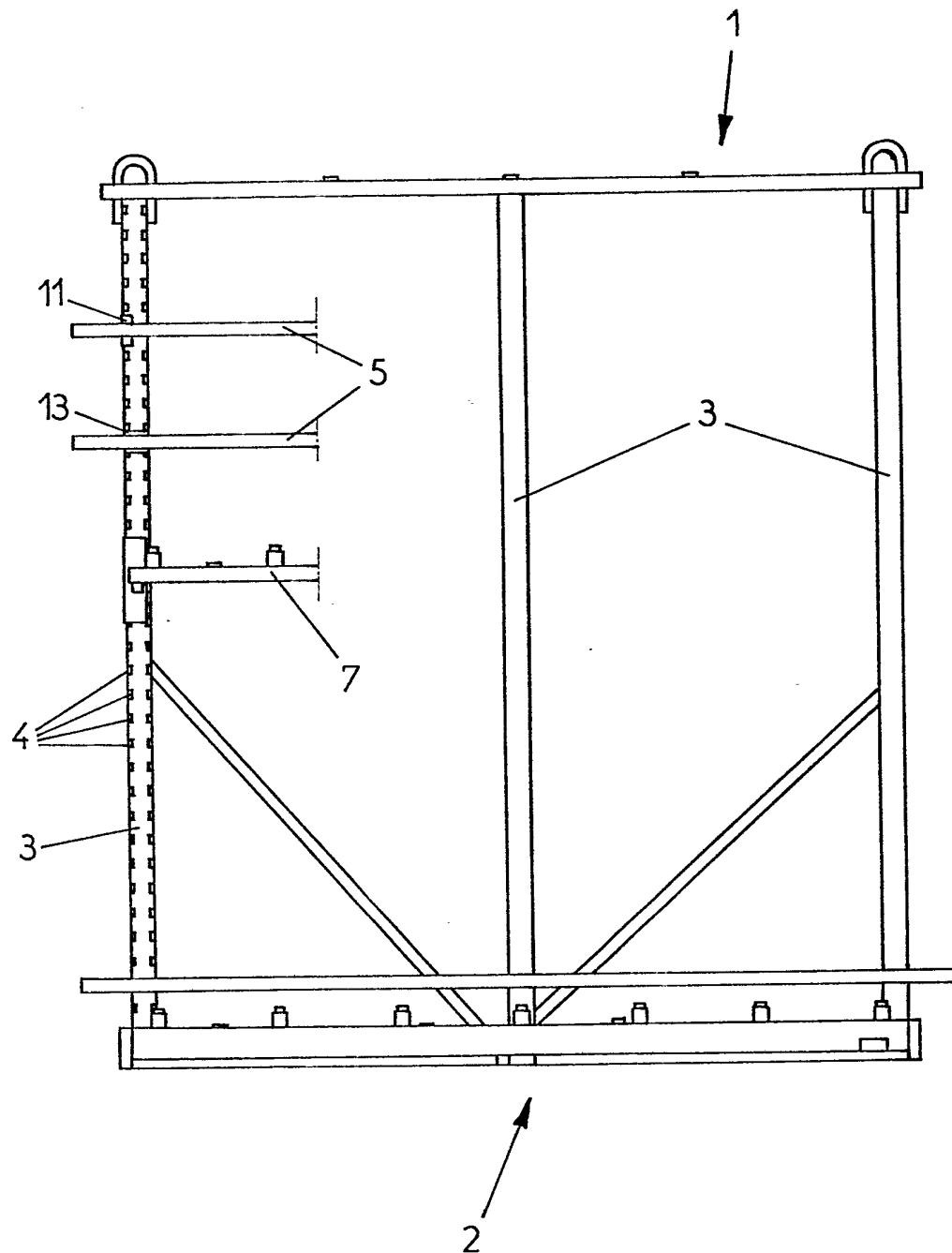
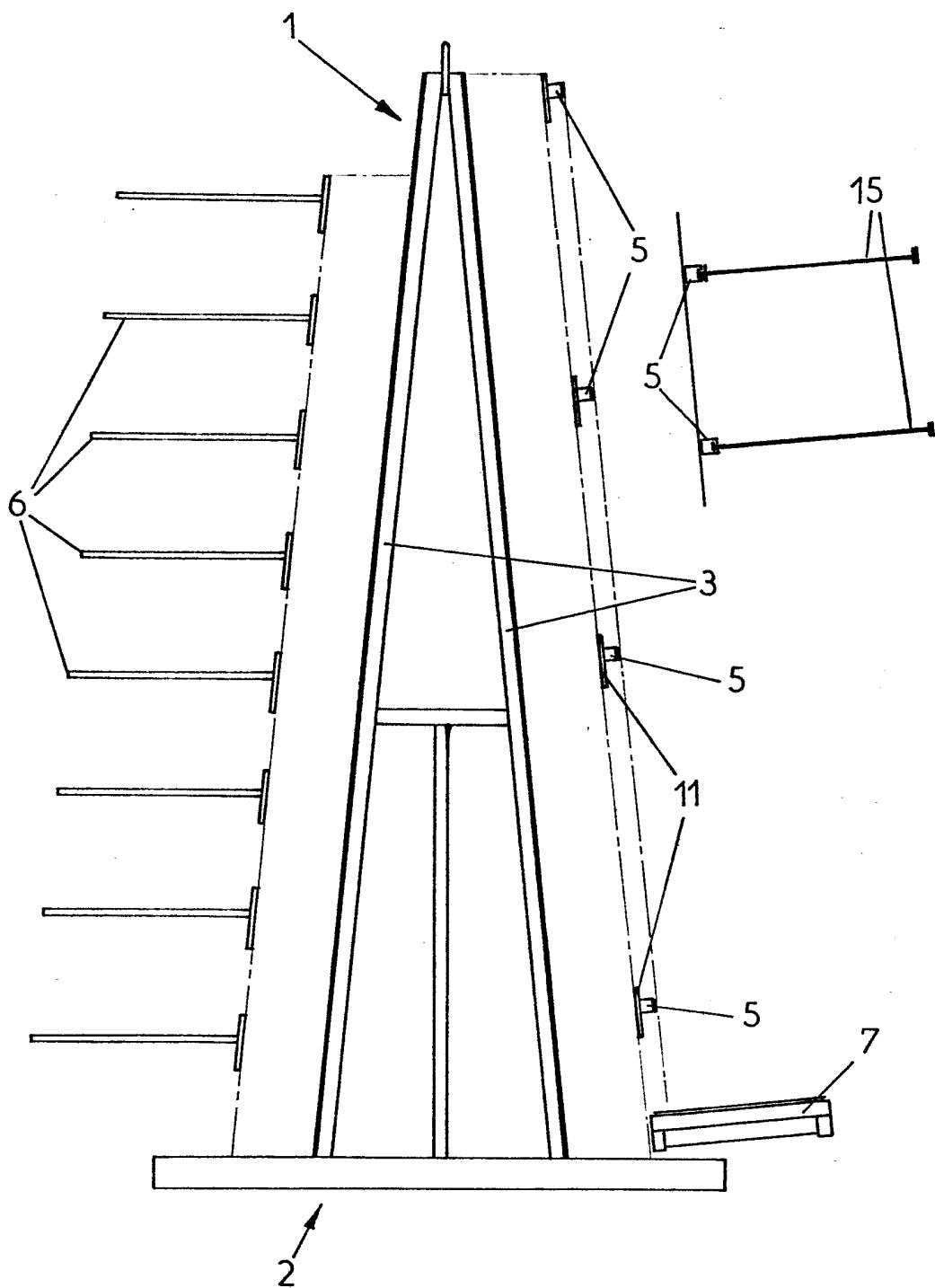


Fig. 2



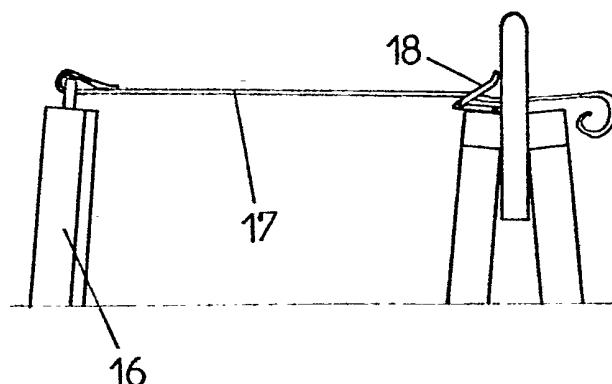


Fig. 4

